

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2007-0141/PR/MEFPCP portant création d'un Comité Technique de suivi et de coordination chargé de répondre au défi du MCA.

n° 2007-0141/PR/MEFPCP

**Ministère**Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification,  
chargé de la Privatisation**Date de publication**

14 février 2007

**Numéro JO**

n° 3 du 15/02/2007

**Date du numéro**

15 février 2007

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**Le Décret n°2001-0124/MEFPP du 2 juillet 2001 portant attribution et organisation du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation**VU**Le Décret n°2005-0067/PRE du 21/05/2005 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2005-0069/PRE du 22/05/05 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

## TEXTE INTÉGRAL

**Article 1er**

Il est créé un Comité Technique de suivi et de coordination chargé de répondre aux interrogations soulevées par les questions du défi du Millénium Challenge Account « MCA » dans le cadre de l'Aide Publique au Développement.

**Article 2**

Ce Comité est composé de

- le Conseiller du Président de la République, chargé des Affaires de la COMESA, Coordonnateur
- le Directeur de Recettes
- le Directeur de la Banque Centrale de Djibouti
- l'Inspecteur d'Etat, Chef de Service de vérification et d'inspection des établissements publics et des projets

- la Directrice des Services Judiciaires
- le Directeur de l'ANPI
- le Directeur de l'Emploi au Ministère de l'Emploi
- le Chef de Service du Commerce Extérieur au Ministère du Commerce
- le Directeur de Statistique et des Etudes Démographiques (DISED).

#### Article 3

Les Missions du Comité sont de

- 
- favoriser l'harmonisation et la coordination de l'aide extérieure au regard des objectifs de développement du pays, en particulier de la Stratégie de lutte contre la pauvreté
  - impulser un cadre de concertation et de dialogue entre le gouvernement et les partenaires au développement
  - procéder à la collecte d'informations pour pouvoir accorder au programme MCA
  - définir enfin une méthode de suivi et évaluation des critères de performances relative au programme en question.

#### Article 4

Le comité pourra requérir, en cas de besoin, des cadres des autres départements ministériels.

#### Article 5

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**